

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 09 Février 2016

Délibération n°02-2016 relative au Bail Polidrome

VU L'article R719-90 du Code de l'Education,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve le Bail civil portant déménagement des services centraux dans le bâtiment du Polidrome, pour une durée de 3 ans.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	30	Membres présents	17
Membres en exercice	31	Membres représentés	8
Majorité absolue	16		
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	22	Contre	0	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Gilles BAILLAT



Document en annexe au présent extrait : Bail Polidrome

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 24.02.2016

-Document mis en ligne le : 24.02.2016